



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2020-30

Objet : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget général

Conseillers en exercice	29	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	0
Quorum	15		
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	29		

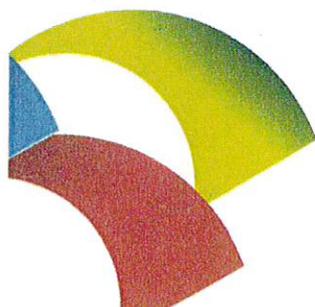
L'an 2020, le 1^{er} juillet 2020 à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de spectacle de Salleboeuf, sous la présidence de Christian SOUBIE

Date de convocation 24/VI/2020
Date d'affichage 25/VI/2020

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Nathalie MAVIEL FABER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Salleboeuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Salleboeuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		Patrick BONNIER
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le 08 JUL. 2020



N° 2020-30

Objet : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget général

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 ;
 Considérant qu'en M14, le résultat doit faire l'objet d'une affectation définitive ;
 Considérant la réunion du bureau communautaire en date du 12 juin 2020

Rapport de synthèse :

Les résultats définitifs 2019 font ressortir un excédent de fonctionnement de **2 024 420.65 €** auquel s'ajoute l'excédent de n-1 de **100 000 €**. Le résultat cumulé de cette section donne un résultat de clôture excédentaire de **2 124 420.65 €**.

La section investissement présente un déficit de **16 535.86 €** auquel s'ajoute le déficit n-1 de **64 335.54 €**, ce qui donne un résultat de clôture déficitaire de **80 871.40 €**. Les restes à réaliser présentent un déficit de financement de **453 996.70 €**, soit un besoin de financement de **534 868.10 €**.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement **2019** à la section investissement en recette (au compte 1068) en couverture de ce besoin réel de financement à hauteur de **1 624 420.65 €** et **500 000 €** au chapitre R002 en fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2019
A - Résultat de l'exercice	2 024 420,65 €
B - Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002CA)	100 000,00 €
C - Résultat de clôture à affecter (R002)	2 124 420,65 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
A - Résultat de la section d'investissement de l'exercice	-16 535,86 €
B - Résultat de l'exercice antérieur	-64 335,54 €
C - Résultat comptable cumulé	-80 871,40 €
	R001
	D001
	80 871,40 €
D - Dépenses d'investissement engagées non mandatées	862 139,69 €
E - Recettes d'investissement engagées non perçues	408 142,99 €
F - Solde des Restes à Réaliser	-453 996,70 €
Besoin réel de financement	534 868,10 €
Excédent réel de financement	
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat excédentaire A1 en couverture du besoin réel de financement B dégage à la section d'investissement R1068	534 868,10 €
En dotation complémentaire en réserve R 1068	1 089 552,55 €
SOUS TOTAL R 1068	1 624 420,65 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement R 002	500 000,00 €

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Section de fonctionnement		section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1
	500 000,00 €	80 871,40 €	R1068 excédent de fonctionnement capitalisé
			1 624 420,65 €

Après avoir entendu l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter définitivement le résultat comme suit

Section de fonctionnement		section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1
	500 000,00 €	80 871,40 €	R1068 excédent de fonctionnement capitalisé
			1 624 420,65 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 2 juillet 2020

Le Président

Pour extrait conforme




 Christian SOUBIE